



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 MAI 2022

ETAIENT PRESENTS : CORDIER Alain, COSTA Béatrice, CURIAL Fabienne, DALMAIS Gilles, DELDON Sébastien, DESPLANCHE Aurélie, ESCRIVA Evelyne, GAGNOLET Pascal, GAUTIER Chantal, GOY Gaëlle, LACROIX Monique, LEMARIE Frédéric, LOREAU Ludovic, MIDONNET Pascal, MOLINIER Bertrand, PRUD'HOMME-LACLAU Karine, SIDO Valérie, ZEBBOUDJ Djamilia.

ABSENTS : JULIAT Bernard, LEFEVER Claude, OCTRUE Valérie, PIOLA Fabrice, ROUVEURE Isabelle.

POUVOIRS : LEFEVER Claude à GAUTIER Chantal, OCTRUE Valérie à LACROIX Monique, ROUVEURE Isabelle à PRUD'HOMME Karine.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. M. Pascal GAGNOLET a été élu à l'unanimité des suffrages.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. le maire présente à l'assemblée du Conseil Municipal Florian GROLLEAU, nouvel employé communal, arrivé au 01 avril 2022. Il remplacera François DREVET qui prend sa retraite au 01 juillet 2022.

Cet agent habite Saint Marcel et fait partie des effectifs des Pompiers Volontaires de Saint André de Corcy. Une convention de disponibilités entre la commune de Saint-André-de-Corcy et le SDIS de l'Ain va être signée le 16 mai afin de permettre à Florian d'effectuer des permanences mensuelles à la caserne.

Il assurera les travaux d'entretien en tout genre dans les bâtiments de la commune.

PRÉSENTATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

M. Fabien BOURGEY, du cabinet BAC conseils a été mandaté par la commune pour réaliser une prospective financière du budget annexe « Assainissement » afin de déterminer le montant de l'emprunt à réaliser pour la construction de la nouvelle station d'épuration et l'étude du prix à facturer par la commune pour le service assainissement. Il ressort de cette étude que la commune peut réaliser les travaux sans augmenter le prix de la part communale de l'assainissement.

Une présentation de la facture d'eau est faite aux conseillers. Celle-ci se décompose en 3 parties :

- ✓ la partie eau potable qui revient au Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône ;
- ✓ la partie eaux usées : (une part pour le délégataire et une part pour la commune) ;
- ✓ Les taxes aux organismes publics.

Pour exécuter la prospective financière, le cabinet BAC conseils est parti sur une facture annuelle « type » de 120 m³ qui correspond à un foyer de 4 personnes.

Pour un habitant de la commune la part assainissement de sa facture d'eau est de 4.46 €/m³ d'eau consommée (part délégataire et part communale incluses).

En ce qui concerne les recettes du budget Assainissement de la commune voici les principales recettes encaissées en fonctionnement :

- ✓ part fixe (25 €) sur le nombre d'abonnés (1 518 en 2022), reversée par le délégataire à la commune ;
- ✓ part variable : 0,58 € par m³ d'eau consommé, reversée par le délégataire à la commune ;
- ✓ Participation au raccordement pour chaque nouvelle construction (en moyenne 19 logement/an)
- ✓ L'excédent de l'année N-1 ;
- ✓ Amortissements des subventions.

En ce qui concerne les principales dépenses de fonctionnement il y a :

- ✓ l'évacuation des boues ;
- ✓ le suivi de l'épandage ;
- ✓ le suivi de la délégation de Service Public ;
- ✓ les travaux d'entretien (tampons) ;
- ✓ Contrôle de l'autosurveillance
- ✓ Amortissements des travaux d'investissement faits sur le réseau.

Il ressort de cette étude que l'autofinancement du budget Assainissement est très important en 2022 et sur les exercices antérieurs. Cela témoigne d'une bonne gestion depuis plusieurs années de ce budget. Le remboursement de l'emprunt se fera à partir de 2023. Sur la durée d'amortissement de la station d'épuration (25 ans), la prospective prévoit toujours un résultat positif en fonctionnement qui permet de continuer l'autofinancement et de mener les travaux d'entretien et la mise en séparatif du réseau.

M. le Maire indique que la commune n'augmentera pas la part communale de la facture d'assainissement mais il ne peut pas promettre qu'il en sera de même pour la part délégataire sur laquelle la commune n'a pas la main. Celui-ci risque de voir ses coûts de fonctionnement augmenter en raison d'une hausse de la consommation d'électricité de la nouvelle station d'épuration.

Fin de la présentation de la prospective financière réalisée par le Cabinet BAC Conseils.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	SITUATION DU BIEN	SUPERFICIE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU
AN 283/AN291	Rue de la Platière	46,49 m ²	Appartement
AI 275 et 276	317 rue de la Roselière	435 m ²	Terrain à bâtir
AI 272	283 rue de la Roselière	412 m ²	Terrain à bâtir
AH 78	Le Village	56,4 m ²	Appartement
AI 323/AI355	263 rue de la roselière	634 m ²	Terrain à bâtir
AI 290	412 rue de la roselière	400 m ²	Terrain à bâtir
AI 292/AI293	359 rue de la roselière	413 m ²	Terrain à bâtir
AV 331	19 imp des Eglantiers	1 038 m ²	Maison
AD 128	463 rue de la Poype	452 m ²	Terrain à bâtir
AT 130/AT200	73 imp des Vanneaux	579 m ²	Maison
AN 285,55,289,294	Rue de la Platière	61 m ²	Appartement
AI 294, 295	377 Rue de la Roselière	420 m ²	Terrain à bâtir

- **DÉCISIONS DU MAIRE :**

Décision 2022-D003 : Décision modificative N°01 du Budget Assainissement. Utilisation dépenses imprévues de la section de fonctionnement pour paiement des frais bancaires relatifs à l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne : 1 250 € (crédités sur le compte 627) ;

Décision 2022-D004 : Remplacement du portail de la gendarmerie pour un montant de 9 560,00 € HT confié à l'entreprise AM BTP ;

Décision 2022-D005 : Cession d'un aspirateur à feuilles à l'entreprise EURL CURTET pour un montant de 500 € ;

Décision 2022-D006 : Décision Modificative N°01 du Budget Principal. Utilisation dépenses imprévues de la section d'investissement pour remboursement taxe d'aménagement à la SEMCODA suite à un dégrèvement obtenu sur PC 12V006 : 6 000 € (crédités sur le compte 10226 de dépenses).

ASSAINISSEMENT

- **APPROBATION DU TRANSFERT D'UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES POUR RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉALABLES AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT.**

M. le Maire précise que le transfert de la compétence « ASSAINISSEMENT » devrait être réalisé en 2025 et non 2026 comme prévu initialement pour ne pas coïncider avec le renouvellement des conseils municipaux.

La délibération qui est soumise au vote ne concerne pas le transfert de la compétence Assainissement mais uniquement le transfert d'une compétence facultative qui va permettre à la CCDombes de faire réaliser des études préalables au futur transfert de la compétence Eau et Assainissement.

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES

- **DÉCISION MODIFICATIVE N°02 POUR LE BUDGET PRINCIPAL :**

DEPENSES			
Intitulé	Compte	Opération	Montant
Construction	2313	H.O	- 33 000
Autres établissements publics	27638	H.O	+ 33 000

Le portage foncier du terrain de la gare (parking) par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain prévu par convention du 14 avril 2014 arrive à son terme en 2022. Aussi, il convient de solder cette opération financière et de procéder à la rétrocession du terrain à la commune.

Pour cela, au remboursement annuel de 12 598.92 € HT dû en 2022, il faut rajouter 20 158.30 € de TVA qui correspondent à la TVA sur la totalité des annuités (100 791.49 € HT). Pour 2022 le montant à payer au compte 27638 est donc de 32 757.22 € (12 598.92 € HT + 20 158.30 € de TVA).

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR RÉHABILITATION THERMIQUE DU DOJO (DETR) :**

Les travaux de réhabilitation comprennent

- ✓ création d'un faux plafond qui supportera une isolation en laine de verre de 20 cm d'épaisseur ;
- ✓ création d'un doublage du mur intérieur Sud pour mise en place de laine de verre de 10 cm soutenue par une ossature métallique et habillée de plaques de plâtre.

Montant estimé des travaux : 16 100 € HT. Montant possible de la subvention 5 635 € (35 %).

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION POUR RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS :**

- pour les terrains du plateau sportif : dépose anciens projecteurs et pose de nouveaux projecteurs Led ou équivalent. Coût estimé 13 021.78 € HT.
- pour les terrains au lieu-dit Favrot : préparation du terrain et coulage d'une dalle béton poreux épaisseur 9 cm. Coût estimé 48 992 € HT.

Montant estimé des travaux pour les 2 terrains : 62 013.78 € HT. Montant possible de la subvention de la Région : 15 503.44 € (25 %).

M. MOLINIER demande si le prix comprend les filets.

M. CORDIER répond qu'effectivement les filets sont inclus dans le prix pour le terrain du Favrot.

M. MOLINIER souhaite savoir si le Club de Tennis utilise les deux sites où sont implantés les terrains de tennis ?

M. le Maire répond qu'effectivement, les terrains de Favrot sont bien utilisés par le Club de tennis car ils sont moins bruyants que ceux du plateau sportif. Ce deuxième site permet également d'organiser des tournois.

M. MOLINIER demande si la commune est propriétaire de ces terrains.

M. le Maire lui répond que la commune est bien propriétaire des terrains situés à FAVROT.

M. MOLINIER souhaite que toutes les associations puissent voir leurs infrastructures rénovées.

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS SITUÉS SUR LE PLATEAU SPORTIF ET AU LIEU-DIT FAVROT** : Dossier identique à celui décrit au-dessus.

Montant estimé de la subvention : 31 006.89 € HT (50 %).

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

- **RÉTROCESSION PAR L'EPF DE L'AIN A LA COMMUNE DU TERRAIN SIS 247 ROUTE DE NEUVILLE** (parking de la gare) d'une contenance de 2 791 m². Le portage du terrain prévu par convention du 16 juin 2014 arrive à échéance le 01 août 2022. Aussi, il convient de prévoir la rétrocession de ce terrain à la commune avant cette date.

SOLDE ANNUITES POUR 2022
(investissement)
12 598.92 € HT
20 158.30 € de TVA sur la totalité des annuités
32 757.22 € au total

Pour information, voici le coût total de l'opération en investissement :

PRIX ACQUISITION DU TERRAIN
100 791.49 € HT (97 685 € prix cession + 3 106.49 € de frais acquisition)
20 158.30 € TVA
120 949.79 € TTC

Les frais de portage seront arrêtés au jour de la rétrocession. Pour information, il a déjà été payé 10 518.99 TTC de frais de portage au 31/12/2021 (En fonctionnement).

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

• **RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE CAPTURE DES CARNIVORES DOMESTIQUES SUR LA VOIE PUBLIQUE AVEC LAS SACPA :**

En raison de la fermeture de la SPA de Dompièrre sur Veyle le 30 juin 2018, la commune a passé un contrat avec le groupe SACPA pour la capture des animaux à compter du 01 juillet 2018.

Le contrat proposé par le groupe SACPA prend en charge les animaux errants sur la voie publique. Il propose les prestations suivantes :

- Capture et prise en charge des animaux divagants,
- Capture et prise en charge des animaux dangereux,
- Prise en charge des animaux blessés et transport vers une clinique vétérinaire,
- Ramassage des animaux décédés n'excédant pas 40 kg.

L'accueil des animaux en fourrière est réalisé au Centre animalier de MARENNES (RHONE), 660 chemin de Chante Merle.

Ce contrat arrive à échéance au 30 juin 2022. Aussi, il convient de le renouveler afin que la commune puisse continuer à bénéficier d'un service de fourrière animale.

Ce service est facturé au nombre d'habitants. Pour 2022, le forfait annuel HT est de 0.972 €/habitant. La convention est proposée pour une année et pourra être reconduite tacitement 3 fois sans que sa durée n'excède 4 ans.

M. MOLINIER fait remarquer que ce service est facturé très cher à la commune. Par ailleurs, il signale que les frais facturés par la SACPA aux propriétaires d'animaux peuvent s'élever jusqu'à 180 € suivant la durée de garde de l'animal.

Vote :

Pour : 20

Contre : 1

Abstentions : 0

• **DEMANDE DE SUBVENTIONS DE LA PART DE DIVERSES ASSOCIATIONS :**

Compte	Nom de l'association	Nature de l'activité de l'Association	Montant proposé	Montant retenu	Vote
6574	CHANTEMUSE	Culturelle	200 €	200 €	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1
6574	ADAPA	Sociale	Refus	Refus	Unanimité
6574	LES LUCIOLES	Sociale	400 €	400 €	Unanimité
6574	AGV Corcy Gym	Sportive	2 000 €	2 000 €	Unanimité
6574	Académie de la Dombes	Culturelle	150 €	150 €	Unanimité
6574	CECOF d'Ambérieu en Bugey	Educative	100€/élève	100 €	Unanimité
6574	AFSEP (Association Française de Sclérosés en Plaques)	Sociale	Refus	Refus	Unanimité
657361	Ecole élémentaire pour classe découverte printemps 2022 (104 élèves)	Educative	5 200 € (soit 50 €/ élève)	5 200 €	Unanimité

Mme LACROIX explique qu'il est dommage de ne pas donner une subvention à l'association « les sclérosés en plaques » dans la mesure où les dons constituent une aide pour la recherche médicale et non une aide pour la prise en charge des personnes atteintes de cette maladie comme peut le proposer l'association « Les lucioles ».

Mme GOY propose ne de rien verser à l'association ADAPA mais plutôt à l'ADMR qui demande 1 500 €. Pour l'instant le dossier de l'ADMR n'est pas complet.

M. le maire informe que la classe découverte de l'école élémentaire à l'Alpes du grand Cerf a eu lieu avant les vacances d'avril. La subvention peut donc être versée.

URBANISME

• **MODIFICATION DU PLU :**

M. CORDIER informe l'assemblée des projets qui pourraient justifier une modification du PLU :

- Rénovation de l'école : changement de classification de certains terrains concernés (passage en UE ou UEc) ;
- Projet de construction de silos par les ETS BERNARD à côté du château d'eau ;
- Elevage de bovins par M. CHARVIEUX. Actuellement, cette activité n'est pas dans le bon zonage du PLU. Les services vétérinaires préconisent que ce genre d'activité ne soient pas classées en zone agricole.
- Réduction du périmètre de protection de la Poype demandé par les services des Architectes des Bâtiments de France car souvent sollicités pour les demandes de PC de maisons individuelles.

- **RÉVISION DU PLU :**

Celle-ci se fera après la révision du PLU pour se mettre en conformité avec le SCOT.

M. le maire précise que d'ici 2050, la loi prévoit zéro artificialisation nette des sols (ZAN). Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il serait préférable limiter les constructions de maisons individuelles à l'entrée de village. Ainsi, l'entrée sud pourrait être réservée à l'activité industrielle.

TIRAGE AU SORT DES JURES

Voici la liste des 9 personnes retenues :

- NICASSE Lucie
- LEPETIT Fabienne épouse CRESPO
- SOHIER Alain
- HUMBERT Geneviève
- MIDONNET Chloé
- SIBUET Virginie
- KASTELLANOS Léa
- BAGNON Fanny
- RAPIERE RAVELOJAONA Maheritiana

INFORMATIONS DIVERSES

- Pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022, les bureaux fermeront à 18 H : bien penser à réserver ces deux dimanches.
- Modification des horaires de la Poste du 21 juillet au 25 août 2022 inclus : fermeture le jeudi.
- M. le Maire informe qu'il va y avoir des perturbations de circulation sur les secteurs suivants :
 - ✓ Sur la RD 1083, dans le sens BOURG-LYON dans les jours à venir en raison de travaux de voirie.
 - ✓ Sur la rue du Mont Blanc et la rue de Fléchet en raison du passage de la Fibre optique.

POINT SUR LES COMMISSIONS

- Commission communication, information : Mme ZEBBOUDJ.
 - ✓ La fresque de la salle polyvalente est presque terminée. Cette réalisation s'est faite en collaboration avec les enfants de la MECS (maison pour enfants à caractère social). Un mur vers le PSIG sera peint sur le thème de l'aéropostale (rappel à ST EXUPERY).
 - ✓ Installation de poubelles de tri vers la salle polyvalente.
 - ✓ Distribution du Corcy News : proposition de distribuer à nouveau ces publications. Mme SIDO propose de le faire au moins pour la résidence Corcy'nelle. Appel à bénévoles.

- Commission Associations : Mme GOY liste les principaux évènements du mois de mai. Ces informations sont à retrouver sur le site internet de la Mairie dans la rubrique « Évènements ».
- ✓ Du 29 avril au 10 mai : vogue annuelle
- ✓ Le 04 mai : conférence sur le paludisme en Dombes organisé par le Club Rencontres et Amitié à l'Atelier 208
- ✓ Le 06 mai : séance de sensibilisation aux risques du quotidien organisée par ECLAT (au CDL)
- ✓ Le 07 mai : championnat de ping pong
- ✓ Le 14 mai : concert de la Chorale Chantemuse à l'Atelier 208
- ✓ Du 26 au 28 mai : festival de théâtre contemporain amateur à l'Atelier 208.

- Commission Voirie – Environnement : M. LEMARIÉ
 - ✓ Le travail sur les modes doux continue avec l'ADIA. La mise en place de pistes cyclables coûte cher. Les exigences du département sont nombreuses à ce sujet.
 - ✓ Feu tricolore du passage à niveau Rte de Trévoux : une modification a été faite pour améliorer la circulation sur la Place de la Croix Blanche et fluidifier le passage des voitures sur la voie ferrée.
 - ✓ Aménagements routiers Route de Neuville : une réunion publique a eu lieu avec les habitants de ce quartier. Sur plusieurs projets, un a été retenu. Le département a proposé le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération.

- Commission Bâtiments : M. CORDIER
 - ✓ Le changement des huisseries de la Gendarmerie est terminé.
 - ✓ Les travaux sur le toit de la salle Mont Blanc vont commencer dans les jours qui viennent. Préparation du chantier la semaine dernière.
 - ✓ Le devis pour le changement du portail de la gendarmerie a été validé.

● **TOUR DE TABLE :**

M. MOLINIER signale que la commune avait réouvert un chemin de randonnée à l'Ouest du domaine de Vernange. Au printemps, ce chemin propriété communale, a été remis en champ par l'exploitant agricole.

Date possible du prochain conseil municipal : le 20 juin 2022

Fin de la séance à 23 H

Le Secrétaire de Séance,
Pascal GAGNOLET

Le Maire,
Ludovic LOREAU